

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE DES CENTRES SOCIAUX DE L'ALLIER

PROCES VERBAL DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE D'ENTREPRISE

DU 6 MARS 2020

REPRESENTANT M. BERNIER (Direction), excusé ce jour : M. Tristan COCLIN, responsable AAD

MEMBRES DU CSE PRESENTS :

Titulaires : Mmes FAYET, KAMINSKI, JALLET, LABUSSIERE, LAPRUGNE, LESPINASSE, POIRIER, ROLLET, TISSOT,

Suppléantes : Mmes MARTIN, CHOTARD OLIVIER

MEMBRES DU CSE EXCUSEES :

Mmes BRAULT, DELIGEARD

REPRESENTANT la CARSAT : Mme DAFFIX

10h30 à 12h15 : CSE / POINT CSSCT

I – POINT SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET ARRETS MALADIE

Il est constaté une forte augmentation des accidents du travail surtout en décembre : 39 AT en 2018 contre 59 en 2019, ce qui représente 614 jours d'arrêts en 2018 pour 1 720 jours en 2019. 40% des AT sont liés aux transferts et manipulations des bénéficiaires, 80% entraînent des problèmes de dos.

On note également une forte augmentation des arrêts maladie de 1 à 3 jours : 336 arrêts en 2019, ce qui représente 13 098 heures.

La CARSAT demande de faire une analyse des accidents du travail :

- Quelles sont les causes ?
- Comment limiter les accidents du travail ?
- Quels moyens mettre en œuvre pour les limiter ?

M. COCLIN précise qu'un groupe de travail va être mis en place.

II – ACCORD SUR LES MODALITES DE LA MISE EN PLACE DE LA CSSCT / AVIS

Le CSE donne un avis favorable sur les modalités de la mise en place du CSSCT (voir annexe 1).

III – RETOUR SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU 21 FEVRIER 2020

Lors de cette commission, Mme FAYET Laure a été élue secrétaire.

Suite à l'étude faite du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels), les éléments suivants ont été pointés :

- Risques liés aux écrans : un achat de filtre anti-uv pour lumière bleue était prévu mais une option peut-être activée directement sur les ordinateurs et les téléphones portables professionnels
- Risques liés aux manutentions : projet d'acquisition de matériel d'entretien qui pourrait être mis à disposition lors de la première intervention.

↳ Objectifs 2020 :

- Former les nouvelles personnes à PRAPS,
- M. ESPINASSE Dorian, ergonome, doit gérer les remontées d'informations pour mettre en place les actions de préventions,
- Améliorer les échanges sur les aides techniques pour éviter les glissements de tâches entre le SIAD et lAAD,
- Evolution des téléphones du 10/02/20 au 15/04/2020 avec changement d'opérateur, mise à jour des contacts avec CARDAV,
- Conduite d'une étude pour un éventuel entretien des blouses.

IV – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Néant.

La prochaine réunion de la CSSCT est fixée au 14/05/2020 à 14h30.

13h30 à 16h00 : CSE

M. COCLIN est assisté de Mme BERCHEM

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 28/01/2020

Le procès verbal de la réunion du 28 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

II – REGLEMENT INTERIEUR CSE / AVIS

Le document présenté en annexe 2 est approuvé à l'unanimité.

III – MOUVEMENTS DU PERSONNEL

La liste des mouvements du personnel concernant le mois de Janvier 2020 est remise par M. COCLIN.

Au 1^{er} février, nous dénombrons 518 salariés (433 en CDI et 85 en CDD).

IV – CONTRATS INFÉRIEURS A 70 HEURES

La liste des contrats inférieurs à 70 heures relative à la situation au 31 janvier 2020 est remise par M. COCLIN.

Nous dénombrons 41 contrats de moins de 70 heures.

V – DOSSIER D’INAPTITUDE : RETOUR SUR LA CONSULTATION PAR MEL DU 11/02/2020

Au regard du caractère d’urgence d’un dossier d’inaptitude, une consultation des déléguées du personnel a eu lieu par mail en date du 29 avril :

- Mme D., salariée de l’AADCSA depuis le 1^{er} mars 2008 est agent administratif en CDI sur le secteur du Mayet de Montagne, suite à un reclassement en date du 01/01/2018. Son poste et ses conditions de travail ont fait l’objet d’une étude par le médecin du travail le 22/01/2020 et un échange avec l’employeur a eu lieu le 04/02/2020. Ce même jour, le médecin, lors de la visite du travail, a déclaré Mme D. inapte à reprendre son poste avec les commentaires suivants : «L’état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi».

Les délégués ont pris acte de cette situation et de la décision qui s’en est suivie.

VI – REGLEMENTS SSIAD ET DIPEC

➔ Le Règlement SSIAD (annexe 3) :

Le CSE demande des modifications aux points :

- ♦ 2. : les missions du SIAD : des soins techniques (injections, pansements...),
- ♦ 4.2.10 : contact : mettre l’infirmier coordinateur dans la 1^{ère} personne à contacter.

Ces remarques sont retenues et les modifications seront apportées.

Le CSE demande à ce que le règlement du SAAD, en cours de révision, prenne en compte un certain nombre d’éléments contenus dans celui du SSIAD, et notamment :

- ♦ les conditions d’interventions,
- ♦ le paragraphe relatif aux animaux,
- ♦ le paragraphe relatif aux clefs,
- ♦ la précision sur les heures d’interventions.

Un membre élu demande à ce que toutes les informations soient remontées à l’accueil de l’AADCSA.

➔ Le DIPEC (annexe 4) :

Le DIPEC, tel que présenté, est approuvé à l’unanimité.

VII – NOTE DE SERVICE RELATIVE A LA PRISE DE CONGES 2020/2021

Le document présenté en annexe 5 est approuvé à l’unanimité.

La date limite de dépôt de souhait de congés d’été est reportée à fin mars 2020, pour une réponse des responsables au 30/04/2020.

Il a été demandé une amélioration de l’application DOMI pour avoir le solde des congés sur les Smartphones.

VIII – RETOUR SUR L’ENQUETE DE SATISFACTION (annexes 6 et 7)

236 enquêtes ont été envoyées, 105 sont revenues soit 44%.

92 % des personnes sont satisfaites, voir très satisfaites contre 89% en 2016.

⇒ Points forts :

- Professionnalisme des salariés,
- Salariés à l’écoute, souriants, gentils et empathiques.

⇒ Demandes d’amélioration :

- Trop de changement dans le personnel,
- Pas toujours prévenu lors des changements,
- Prises de contact plus régulières des responsables de secteur et infirmières coordinatrices.

Les membres du CSE prennent acte des résultats issus de l’enquête de satisfaction.

IX – DECLARATION AGEFIPH RELATIVE AUX EFFECTIFS 2019

Le taux de travailleurs handicapés, obligatoire pour les entreprises, est atteint. Il n'y aura pas de pénalité.

X – DECLARATION INDEX EGALITE HOMMES / FEMMES

Toute entreprise de plus de 300 ETP a l’obligation de faire remonter des index sur l’égalité.

Pour l'AADCSA, ces indicateurs ne sont pas représentatifs, dû à la faible présence masculine dans l’entreprise.

QUESTIONS POSEES PAR LES ELUS DU CSE

XI - EST-CE QUE LE CONGE D’AMPLITUDE CONCERNE SEULEMENT LES AIDES A DOMICILE OU EGALEMENT LE PERSONNEL ADMINISTRATIF ?

M. COCLIN rappelle que ces congés ne concernent que les aides à domicile et les aides soignantes et non le personnel administratif.

XII - POURQUOI LES ENTRETIENS PROFESSIONNELS DES ADMINISTRATIFS NE SONT PAS FAITS PAR LE RESPONSABLE DE L’ASSOCIATION ?

La loi du travail conseille que ces entretiens soient faits par une personne extérieure à l’entreprise car ils sont différents des entretiens individuels.

Mme Charlène GUILLOT sera chargée d’effectuer ces entretiens professionnels à compter de fin avril 2020.

XIII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ① Prime grand âge : cette prime n'est pas applicable aux services d'aide à domicile.
- ② M. COCLIN informe les élus que les bons de délégation vont être retravaillés.
- ③ Versement du complément de salaire de l'AG2R trop long (26 dossiers ne sont pas traités) : la Direction suit ce dossier pour un aboutissement dans les meilleurs délais.
- ④ Une remarque est faite sur un remboursement des soins par la Mutuelle trop long.

Prochaine réunion le 02 avril 2020 à 9h30

La secrétaire,

POIRIER Cindy

